

**Tableau 2 : Nombre de demandeurs uniques de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA), selon la province ou le territoire et le groupe d'âge**

Province/territoire	Groupe d'âge							Total
	Moins de 25 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 44 ans	De 45 à 54 ans	De 55 à 64 ans	65 ans et plus	Indéterminé	
Terre-Neuve-et-Labrador	490	2 440	2 650	1 150	500	40	-	7 260
Île-du-Prince-Édouard	70	530	530	190	60	20	-	1 400
Nouvelle-Écosse	970	5 190	4 980	2 000	850	70	-	14 050
Nouveau-Brunswick	840	3 730	3 460	1 520	690	30	-	10 270
Québec	6 120	31 990	39 050	17 530	7 140	390	-	102 220
Ontario	10 870	68 280	96 960	40 070	14 560	1 080	-	231 810
Manitoba	3 130	13 030	11 960	6 260	2 420	110	-	36 910
Saskatchewan	2 870	11 640	10 520	4 970	1 960	60	-	32 030
Alberta	4 540	25 600	31 760	12 220	3 910	260	-	78 290
Colombie-Britannique	2 030	13 970	18 700	8 390	3 760	310	-	47 150
Yukon	40	250	280	150	100	-	-	820
Territoires du Nord-Ouest	190	810	680	490	250	-	-	2 420
Nunavut	520	1 390	1 050	770	350	-	-	4 090
Extérieur du Canada	-	20	20	20	-	-	-	80
Non précisé	-	-	-	-	-	-	40	40
<b>Total</b>	<b>32 670</b>	<b>178 870</b>	<b>222 590</b>	<b>95 720</b>	<b>36 560</b>	<b>2 370</b>	<b>40</b>	<b>568 830</b>

**Notes :**

1. Les données datent du 10 juillet 2022 et elles peuvent être modifiées au fur et à mesure que les demandes sont examinées et rajustées.
2. Le nombre de demandes et la province ou le territoire de résidence proviennent des dossiers de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA).
3. Un demandeur unique est une personne. Chaque demandeur unique pouvait faire une demande pour plus d'une période d'admissibilité, jusqu'à un maximum de 44 périodes pour la PCREPA.
4. Les données sont fondées sur les demandes de PCREPA présentées au moyen du portail Mon dossier de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et du système de réponse vocale interactive. Elles comprennent aussi les demandes manuelles.
5. « Extérieur du Canada » fait référence aux demandeurs qui fournissent une adresse à l'extérieur du Canada. Les demandeurs doivent avoir résidé et été présents au Canada pendant la ou les périodes pour lesquelles ils ont fait une demande.

## **Tableau 2 : Nombre de demandeurs uniques de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA), selon la province ou le territoire et le groupe d'âge**

6. Les demandeurs qui n'ont pas de province de résidence valide enregistrée dans les systèmes de l'ARC sont regroupés dans la catégorie « Non précisé ».
7. Tous les nombres sont arrondis à la dizaine près et les montants sont arrondis au millier le plus près. La somme des données peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement et/ou de la suppression.
8. Un tiret [-] indique que les renseignements ont été supprimés pour des raisons de confidentialité. Les renseignements supprimés comprennent aussi les zéros valides.
9. Les bénéficiaires ont pu se déplacer d'un programme de prestations de la relance économique à l'autre au fil du temps. Alternativement, un bénéficiaire pourrait avoir quitté le programme d'Assurance Emploi et passer à l'un des programmes de prestations canadiennes de la relance économique administrés par l'ARC. Quel que soit le programme auquel un bénéficiaire a postulé, il ne pouvait recevoir qu'un seul type de prestations d'assurance-emploi ou de la relance économique pour une période donnée. Ainsi, additionner le nombre total de bénéficiaires uniques à travers tous les programmes pourra entraîner une surestimation.